المفقودون Ru Distarus المفقودون الم Distarus المفقودون الم Distarus المفقودون المفقودون المفقودون Distarus المفقودون المفودون المفقودون المفقودون المفقودون المفقودون المفقودون المفقودون

Collectif des Familles de Disparus en Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

DECEMBRE 2023

Table des matières

Une experte de l'ONU dénonce le sort des défenseurs des droit humains en Algérie
Une rapporteure de l'ONU appelle à libérer les défenseurs des droits en Algérie5
Leur procès s'est ouvert en présence de la rapporteuse de l'ONU, Mary Lawlor : Kadour Chouicha, Djamila Loukil et leurs coaccusés acquittés7
Droits humains à l'épreuve du temps: 75 ans après la déclaration universelle des droits de l'homme
Algérie: des avocats dénoncent le «recul terrifiant des droits de l'homme»
Protection des droits de l'Homme : Les engagements de l'Algérie11
Libertés en berne et «année noire» pour les droits humains : la LADDH tire la sonnette d'alarme135
Algérie: un journaliste condamné à deux ans de prison
Erreur! Signet non défini.
La douloureuse Omerta autour des féminicides en Algérie
Le détenu d'opinion Mohand Saïd Attaf condamné à 4 ans
Après deux ans en détention, Wissem Sifouen libre dès ce soir
Le détenu d'opinion Brahim Laalami, condamné à 5 ans de prison, reste introuvable2.
Le RCD rencontre l'association SOS-Disparus22
FIGURE MARQUANTE DU SYNDICALISME NATIONAL, FONDATEUR ET PRÉSIDENT DU SNAPAP : Rachid Malaoui tire sa reverence
23
Rachid Malaoui: Un récit de vie et un combat pour la démocratie2
Condamnation de Tounsi annulée: la justice algérienne contrainte à un nouveau procès
Algérie : les dates du procès du général khaled nezzar enfin annoncées
Report du procès en appel de Mustapha Bendjama, maintenu en detention32
Algérie: mort de l'ex-ministre Khaled Nezzar poursuivi en Suisse pour «crimes contre l'humanité»3

Une experte de l'ONU dénonce le sort des défenseurs des droit humains en Algérie

ONU info (www.news.un.org) – Le 05/12/2023



Photo ONU : Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

L'Algérie doit cesser de s'en prendre aux défenseurs des droits de l'homme afin de consolider les réformes sociales entreprises au cours des quatre dernières années, a plaidé ce mardi une experte indépendante de l'ONU.

« Tout en saluant les réformes évidentes ayant eu lieu au cours des quatre dernières années et le nouvel accent mis sur la participation citoyenne, je regrette que certains défenseurs des droits de l'homme travaillant sur des sujets sensibles subissent des restrictions constantes », a déclaré la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, dans un communiqué publié à l'issue d'une visite officielle dans le pays.

L'experte de l'ONU a observé quatre principaux types de violations utilisées pour empêcher les défenseurs des droits humains d'exercer leur travail : un harcèlement judiciaire constant, la dissolution des principales organisations de défense des droits de l'homme, des restrictions sur la liberté de mouvement, ainsi que des pratiques d'intimidation et de surveillance ayant de graves répercussions sur la santé mentale des défenseurs et de leurs familles.

Des lois suscitant de la « terreur »

« Je déplore qu'un groupe de défenseurs des droits de l'homme ayant tenté de se rendre à Tizi Ouzou, où je tenais des réunions, en aient été empêchés et aient été détenus durant 10 heures », a-t-elle ainsi déclaré.

« Je déplore qu'un groupe de défenseurs des droits de l'homme ayant tenté de se rendre à Tizi Ouzou, où je tenais des réunions, en aient été empêchés et aient été détenus durant 10 heures », a-t-elle ainsi déclaré.

« Compte tenu de l'histoire récente de l'Algérie, des lois robustes relatives au terrorisme sont manifestement nécessaires », a indiqué l'experte. « Cependant, il est regrettable de constater que les lois conçues pour lutter contre le terrorisme suscitent tant de terreur auprès des défenseurs des droits de l'homme, en raison d'une définition trop large et excessivement vague de ce qui relève du terrorisme dans le Code pénal ».

La Rapporteure spéciale a noté que l'Article 87 bis du Code pénal algérien était l'une des lois les plus fréquemment invoquées pour poursuivre les défenseurs des droits de l'homme en justice.

Des progrès dans plusieurs domaines

Toutefois, l'experte a déclaré que de nombreuses personnes travaillaient à la protection et à la promotion des droits humains avec le soutien total du gouvernement et des organes consultatifs nouvellement créés dans des domaines tels que les droits de la femme, les droits de l'enfant, l'accès à la santé, la lutte contre la pauvreté et la participation politique.

Sur la base de cette collaboration et de cette expérience, la Rapporteure spéciale a estimé que le gouvernement est désormais mieux équipé pour tendre la main aux défenseurs des droits humains qui travaillent sur des questions sensibles.

Mme Lawlor a enfin salué l'acquittement de trois défenseurs des droits de l'homme, Jamila Loukil, Kaddour Chouicha et Said Boudour, d'accusations de terrorisme qui pesaient contre eux, devant le tribunal de Dar El Baida, dimanche dernier.

« J'espère que cet acquittement marquera le début d'un processus de révision de l'Article 87 bis, et je me tiens à la disposition du gouvernement algérien pour l'assister à cet égard », a-t-elle réagi.

NOTE:

Les Rapporteurs spéciaux font partie des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, le plus grand groupe d'experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations Unies, est le nom général des mécanismes indépendants d'enquête et de suivi du Conseil qui traitent soit de situations nationales spécifiques, soit de questions thématiques dans toutes les parties du monde. Les experts des procédures spéciales travaillent sur une base volontaire ; ils ne font pas partie du personnel des Nations Unies et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation et travaillent à titre individuel.

Une rapporteuse de l'ONU appelle à libérer les défenseurs des droits en Algérie

TV5 Monde (www.information.tv5monde.com)- Le 05/12/2023



Des manifestants défilent à Alger, le 7 mai 2021, pour soutenir le mouvement Hirak en faveur de la démocratie.- AP Photo/Anis Belghoul

Une rapporteuse de l'ONU appelle les autorités algériennes à libérer tous les défenseurs des droits humains emprisonnés, à l'issue d'une visite dans le pays.

Lors d'une conférence de presse à Alger, Mary Lawlor, rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme a exhorté le gouvernement algérien à "libérer tous les défenseurs des droits emprisonnés pour l'exercice de leur liberté d'expression, d'opinion et d'association".

Selon le Comité national pour la Libération des détenus (CNLD), des dizaines de personnes, en lien avec le mouvement pro-démocratie du Hirak ou la défense des libertés individuelles, sont encore emprisonnées en Algérie.

Mary Lawlor a affirmé avoir constaté à travers les entretiens qu'elle a eus lors de sa visite "des schémas de violations utilisés pour réprimer" les défenseurs des droits citant notamment "l'acharnement judiciaire (...) par le biais de multiples poursuites pénales".

"La législation actuellement en vigueur est utilisée pour limiter et sanctionner le travail des défenseurs de droits de l'Homme", déplore Mary Lawlor, notant le recours à un article du code pénal en lien avec les questions terroristes pour "réprimer" ces militants. Selon elle "la définition du terrorisme dans cet article est si vague et si large qu'elle laisse aux services de sécurité une grande marge de manœuvre pour arrêter les défenseurs de droits de l'Homme".

Des restrictions aggravantes pour l'isolement

Mary Lawlor a également déploré le fait qu'il soit "interdit" aux défenseurs des droits d'accéder à des ressources financières de l'étranger, sous peine de prison, une restriction qui "aggrave" selon elle leur "isolement". Mme Lawlor a également alerté sur "la limitation de la liberté de mouvement" des défenseurs de droits humains et sur le fait que nombre d'entre eux soient interdits de quitter le territoire national.

Lors de son séjour d'une dizaine de jours en Algérie, Mme Lawlor a rencontré une cinquantaine des défenseurs de droits, des journalistes ainsi que des officiels algériens.

Lors de sa conférence de presse, Mme Lawlor a émis l'espoir que la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), dissoute par les autorités au début de l'année, puisse "reprendre sa place parmi les organisations de la société civile" à la faveur d'une nouvelle loi sur les associations. Elle a aussi jugé que la dissolution d'une autre ONG de premier plan, le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), était "une sanction trop sévère".

Leur procès s'est ouvert en présence de la rapporteuse de l'ONU, Mary Lawlor : Kadour Chouicha, Djamila Loukil et leurs coaccusés acquittés

EL WATAN (https://elwatan-dz.com) - 09/12/2023



Le verdict est tombé dimanche en début de soirée. Le juge près le tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda, à Alger, a prononcé l'acquittement en faveur du militant des droits de l'homme et universitaire Kadour Chouicha, de son épouse la journaliste Djamila Loukil et de leurs coaccusés.

Le jugement a été rendu à l'issue du procès, ouvert en début de matinée en présence de la rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, qui effectue une mission en Algérie depuis quelques jours. Figurant dans le même dossier, le journaliste Saïd Boudour et les activistes Mustapha Guira et Soufiane Rebii, ainsi que Noureddine Bendella, Karim Ilyès, Imad Eddine Bellalem, Djahed Zakaria, Ibrahim Yahiaoui et Mohamed Khelifi ont été aussi acquittés.

A la faveur de ce verdict les acquittant, les activistes Yasser Rouibah et Tahar Boutache, en détention provisoire depuis 32 mois, ont quitté la prison de Koléa où ils étaient détenus. Faisant partie des accusés, Yahia Makhiouba, en fuite après avoir séjourné en Algérie il y a quelques semaines, a été condamné, quant à lui, à 20 ans de prison ferme par contumace, avec maintien du mandat d'arrêt international émis à son encontre.

La même peine a été prononcée à l'encontre des dirigeants du mouvement Rachad, Mohamed Larbi Zitout et Mourad Dhina. Les concernés sont poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation : «complot contre la sécurité de l'Etat ayant pour objectif incitation des citoyens contre l'autorité de l'Etat», «atteinte à l'unité du territoire national», «adhésion à une organisation destructive activant à l'intérieur et à l'extérieur du pays» et le délit de «publication auprès du public d'informations pouvant porter atteinte à l'intérêt national».

Pour Kadour Chouicha, Djamila Loukil et Saïd Boudour, le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger avait décidé d'abandonner les charges criminelles retenues initialement à leur encontre. A l'ouverture de ce procès, le procureur de la République avait requis 20 ans de prison ferme pour l'ensemble des accusés.

Par ailleurs, le Comité national pour la libération des détenus d'opinion (CNLD) a annoncé la levée de l'interdiction de sortie du territoire national (ISTN) pour le Pr Kamel Aïssat, poursuivi pour ses interventions publiques contre l'exploitation de la mine de zinc et de plomb d'Amizour, dans la wilaya de Béjaïa.

«Le Pr Kamel Aissat a été informé par la gendarmerie puis par le procureur de la République de la levée de l'ISTN le concernant et de l'éventuelle restitution proche de son passeport», affirme la même source. Devant s'ouvrir dimanche dernier au tribunal de Béjaïa, son procès, rapporte la même source, a été renvoyé au 24 décembre.

Madjid Makedhi

Droits humains à l'épreuve du temps: 75 ans après la déclaration universelle des droits de l'homme

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 09/12/2023



Il y a soixante-quinze ans, le 10 décembre 1948, les Nations-Unies adoptaient la déclaration universelle des droits de l'Homme, un texte historique qui affirmait les droits fondamentaux de l'Homme.

Bien que cette déclaration ne soit pas juridiquement contraignante, elle demeure une référence incontournable pour tous les peuples du monde, qui aspirent à la dignité, à la justice et à la paix.

Cette année, l'ONU célèbre cet anniversaire en axant ses actions sur trois volets :

1/ Des actions qui soulignent l'importance de la diversité, de la solidarité et de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour faire face aux enjeux globaux. Il affirme que les droits de l'homme sont inaliénables et qu'ils doivent guider nos actions collectives.

2/ Forger l'avenir : ce volet propose d'utiliser le potentiel que représentent les dernières avancées par tous les moyens, y compris la technologie, et d'identifier les obstacles qui bénéficieront de leur mise en application.

3/Soutenir les engagements: Les États Membres et tous les acteurs concernés doivent travailler ensemble afin de constituer une force positive de changement, marquée par la confiance envers l'architecture des droits de l'homme et ses promesses, et par des ressources servant à appliquer les outils nécessaires pour garantir le respect des droits.

Sur le plan national, le ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale affirme dans un

communiqué publié par l'APS « Algérie demeure disposée à intensifier ses efforts afin de surmonter les défis dans le domaine de protection et de respect des droits de l'homme et la protection de leurs défenseurs et finaliser l'harmonisation de son arsenal juridique national pour l'aligner avec les dispositions de la Constitution de 2020 ».

Cependant, le communiqué ne fait pas référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme que l'Algérie a pourtant ratifiée mais à la constitution de 2020 sachant que sur le plan juridique, les textes internationaux supérieurs aux lois nationales.

Sur le plan international, cette commémoration se déroule dans un contexte de guerre où les israéliens perpétuent un massacre du peuple palestinien sous les yeux du monde entier, à travers les écrans de télévision. La déclaration des Nations-Unies est ainsi foulée aux pieds, une fois de plus.

En ce jour anniversaire, souvenons-nous du rêve des <u>Nations-Unies</u>. De voir les droits de l'homme respectés par tous les pays.

La réalité est loin de cette utopie. Et tant de peuples souffrent encore de l'oppression et de l'oubli.

Yacine M

Algérie: des avocats dénoncent le «recul terrifiant des droits de l'homme»

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 09/12/2023



Cinglants. Accablants. Les qualificatifs manquent pour décrire les témoignages qui se sont succédé samedi lors de la conférence sur les droits humains en Algérie. Plusieurs avocats ont dressé un réquisitoire implacable contre la répression politique qui sévit dans le pays.

« Violations flagrantes de la loi », « dérives autoritaires » ou encore « recul terrifiant des libertés fondamentales » ...Les intervenants n'ont pas mâché leurs mots pour dénoncer la dégradation alarmante de l'État de droit sous la présidence d'Abdelmadjid Tebboune.

Preuve en est, pour Maître Mustapha Bouchachi, doyen respecté du collectif de défense des détenus d'opinion, « les droits et libertés dont jouissaient les Algériens dans les années quatre-vingt après l'ouverture démocratique étaient bien meilleurs que les droits que les Algériennes et les Algériens perdent aujourd'hui ».

Prenant appui sur des exemples concrets, l'avocat pointe du doigt « la régression des libertés de la presse et de la diversité médiatique, avec l'emprisonnement de journalistes et l'augmentation des poursuites à leur encontre, la fermeture d'institutions médiatiques, et l'ignorance quotidienne des médias des audiences des prisonniers d'opinion et des journalistes ».

Maître Bouchachi s'alarme également des récentes affaires de torture et de vol de documents impliquant des défenseurs des droits humains. « Cela constitue une menace non seulement pour les droits de l'homme, mais aussi pour les droits économiques et sociaux du pays », estime-t-il.

Des pratiques remettant en cause l'État de droit

De son côté, Maître Fetta Sadat pointe certaines dispositions de la Constitution algérienne qui, malgré les garanties affichées, restent lettre morte dans les faits. « *La détention provisoire demeure la règle plutôt que l'exception* », déplore-t-elle.

L'avocate s'interroge également sur la prolongation abusive de la détention provisoire, empêchant toute communication téléphonique pendant des mois, ainsi que sur « le phénomène récent de l'interdiction de quitter le territoire national » sans justification légale.

Autre motif d'inquiétude, selon Maître Sadat : « On observe qu'un grand nombre de cas présentés devant la justice sont dérivés de l'idée de criminaliser l'opinion, criminaliser l'idée, criminaliser la position ». Une tendance qui va à l'encontre du principe constitutionnel de « souveraineté nationale en théorie, en idée et en liberté de détermination ».

Maître Abdelghani Badi abonde dans le même sens, dénonçant des « violations, des abus, et malheureusement, une violation manifeste de la Constitution et de la loi » de la part des autorités judiciaires.

Il cite notamment le cas de certains procès politiques où « le principe de la non-rétroactivité des lois a été piétiné ». En effet, selon lui, « des militants ont été condamnés sur la base de modifications législatives intervenues après les faits qui leur sont reprochés ». C'est le cas par exemple de détenus condamnés pour « appartenance à une organisation terroriste » comme le MAK ou Rachad, alors que cet amendement au code pénal ne date que de 2020.

« On ne peut pas reprocher à quelqu'un en 2022 des faits qui n'étaient pas réprimés par la loi en 2019! », s'insurge l'avocat.

Il s'agit selon lui d'« une violation caractérisée des principes élémentaires du droit, qui prouve que la justice algérienne est instrumentalisée à des fins politiques dans certains dossiers ».

Maître Badi cité également des cas de militants politiques et de journalistes arrêtés pour de simples publications Facebook datant de plusieurs années. « La machine judiciaire ressort de vieilles publications pour motiver des arrestations actuées, c'est inacceptable », déplore-t-il.

L'avocat résume ainsi le problème : « La protection constitutionnelle est bafouée dès l'arrestation arbitraire, et toutes les étapes ultérieures de la procédure sont entachées d'irrégularités manifestes.»

Enfin, Maître Noureddine Ahmine résume en une phrase glaçante la situation des libertés publiques dans le pays : « Recul terrifiant des droits de l'homme en Algérie ». Avant de conclure : « Depuis 2019, le sang n'a pas coulé une seule fois, mais le régime a placé la société algérienne comme si elle était en guerre. Il a déclaré la guerre contre le peuple, ce qui est inacceptable et indigne.»

Sophie K.

Protection des droits de l'Homme : Les engagements de l'Algérie

EL WATAN https://elwatan-dz.com/ 09/12/2023



La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, Mme Mary Lawlor

La récente visite de la Rapporteuse spéciale des Nations unies, durant laquelle elle a fait part de ses préoccupations (et recommandations) concernant la situation des droits de l'homme en Algérie, a suscité une réponse favorable de la part du gouvernement.

Les autorités algériennes affichent ainsi leur volonté de consolider les efforts afin d'harmoniser la législation nationale avec les normes constitutionnelles de 2020 pour une meilleure protection des droits fondamentaux, selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

Le MAE a, par ailleurs, précisé que cette visite aura été l'occasion d'échanges «francs, constructifs et sans complexe». «L'Algérie demeure disposée à intensifier ses efforts afin de surmonter les défis dans ce domaine et finaliser l'harmonisation de son arsenal juridique national pour l'aligner avec les dispositions de la Constitution de 2020», précise le communiqué rendu public à l'issue de la visite en Algérie de la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, notant qu'à ce propos, Mme Mary Lawlor «a mis en exergue les solides protections en matière de droits de l'homme prévues par la Constitution de 2020 et souligné les efforts extraordinaires qui ont été déployés pour faciliter cette visite fructueuse».

A l'invitation des hautes autorités nationales, Mme Mary Lawlor a effectué une visite officielle en Algérie du 25 novembre au 5 décembre 2023. Il s'agit de la neuvième visite en Algérie d'un titulaire de mandat onusien au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, et la deuxième cette année, après celle du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association en septembre dernier.

Cette visite s'inscrit, selon le MAE algérien, dans le cadre des invitations adressées par l'Algérie aux différents titulaires de mandat du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, au titre de son 3e Examen périodique universel en 2017.

Pour le ministère des Affaires étrangères, cette visite traduit «la concrétisation des engagements internationaux de l'Algérie, et plus particulièrement l'esprit de coopération constructive qui l'anime dans ses relations avec les différents mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme». De telles visites ont pour objectif, d'après ledit communiqué, de «relever les efforts visant la promotion, le respect et la protection des droits de l'homme au niveau national et de formuler des recommandations sur les voies et moyens à même de consolider cette dynamique».

Dans les faits, si la rapporteuse de l'Onu a reconnu, dans ses observations après sa visite, les progrès réalisés par l'Algérie en matière de promotion des droits des femmes, des enfants, de l'accès aux soins de santé, et de la lutte contre la pauvreté, elle a néanmoins soulevé des préoccupations quant aux restrictions qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'homme en Algérie.

De plus, la rapporteuse a exprimé des inquiétudes concernant la définition large et vague du terrorisme dans le code pénal, créant un climat d'incertitude.

L'article 87 bis du code pénal étant le plus invoqué lors des poursuites à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme en Algérie et des détenus d'opinion, elle plaide pour sa révision afin de clarifier les dispositions juridiques et renforcer la protection des droits fondamentaux.

Mme Lawlor avait d'ailleurs salué l'acquittement par le tribunal de Dar El Beida de Jamila Loukil, Kaddour Chouicha et Saïd Boudour, trois défenseurs des droits de l'homme poursuivis pour des accusations de «terrorisme» et dont le procès s'est tenu pendant son séjour en Algérie. Dans son communiqué, la rapporteuse de l'Onu a émis le souhait que cet acquittement «marquera le début d'un processus de révision de l'article 87 bis» du code pénal, affichant sa disposition à assister le gouvernement algérien dans ce sens.

Au cours de sa visite, la rapporteuse spéciale s'est entretenue avec des membres du gouvernement et de hauts responsables algériens, en particulier au niveau du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, y compris la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), du ministère de la Justice, du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, du ministère de la Communication et du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme.

Mme Lawlor a également rencontré le conseiller auprès du président de la République chargé des ONGs et des droits de l'homme, ainsi que les autorités locales et les représentants des assemblées élues au niveau des wilayas d'Alger, de Tizi Ouzou et d'Oran.

Le ministère des Affaires étrangères a tenu à préciser, à ce propos, qu'elle «a bénéficié de toutes les facilités pour tenir des rencontres avec les membres de la société civile et d'autres acteurs qu'elle a librement choisis, y compris lors de ses déplacements en dehors de la capitale».

Et de souligner : «La visite de Mme Lawlor dénote de l'importance qu'attache le gouvernement algérien à la promotion, à la protection et au respect de tous droits de l'homme, sans sélectivité, tant au niveau national qu'à travers le monde, principe que l'Algérie continue de défendre au cours de son mandat en qualité de membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies au titre de la période 2023-2025.»

Amel Blidi

Libertés en berne et «année noire» pour les droits humains : la LADDH tire la sonnette d'alarme

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 10/12/2023



LADDH-Bejaia: Décembre 2021

«La situation des droits humains reste très préoccupante dans notre pays». Le constat est implacable et l'auteur clair : la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) dissoute, tire la sonnette d'alarme. Dans un communiqué publié à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme, l'organisation de défense des libertés dresse un bilan alarmant de la situation en Algérie. Son représentant Hocine Boumedjane parle même d' «une année sombre».

La LADDH en veut pour preuve sa propre dissolution, actée selon elle par la justice algérienne «sans que nous soyons avisé et notifié». Plus grave encore : l'interdiction du traditionnel forum des droits humains organisé chaque 10 décembre depuis 12 ans. Les locaux de l'organisation à Bejaïa et Tizi-Ouzou ont également été «mis sous scellé» manu militari en janvier.

Autant de coups de boutoir contre ceux qui incarnaient encore des «espaces de débat et d'interaction» ouverts au débat public. Car la Ligue était devenue bien plus qu'un organe de lobbying. Mais un forum où toutes les «sensibilités» de la société algérienne pouvaient dialoguer et s'exprimer : partis politiques, médias, syndicats, monde associatif.

Las, le verrouillage s'est abattu sur l'ensemble des canaux d'expression du pays. À commencer par le «*Hirak*», puissant mouvement citoyen maté dès 2021. Ont suivi la dissolution du Rassemblement Action Jeunesse (RAJ), la fermeture des *«cafés littéraires»* mais aussi une implacable répression des voix

dissidentes : «contrôles judiciaires», «gardes à vue» et «détentions arbitraires» de militants se sont multipliés, dans un arsenal judiciaire «liberticide» dénoncé par la Ligue. Qui s'inquiète enfin du «contrôle permanent des médias» ainsi que de «la surveillance d'internet et des réseaux sociaux» pour mieux étouffer toute critique.

«Que reste-t-il comme acquis quand toute manifestation publique est interdite et mène à des poursuites judiciaires?», s'alarme ainsi avec lucidité Hocine Boumedjane. Avant d'en appeler, en écho à la devise de ce 10 décembre 2023, au rétablissement d'un nécessaire équilibre entre « Dignité, liberté et justice pour tous ».

Sophie K.

Algérie: un journaliste condamné à deux ans de prison

International Federation of Journalists (ifj.org) – Le 14/12/2023

MIS À JOUR 14.12.2023. Le journaliste algérien Mustapha Bendjama a été condamné ce 29 août à deux ans de prison pour avoir publié des informations considérées comme "classifiées". La Fédération internationale des journalistes dénonce un acharnement absurde envers un journaliste qui effectue son travail dignement et exige sa libération immédiate.



Mustapha Bendjama, Facebook photo

Le tribunal de Constantine a condamné Mustapha Bendjama pour avoir publié des informations "dont le contenu est classé partiellement ou intégralement secret, sur un réseau électronique ou d'autres moyens technologiques de médias". Il était détenu depuis le 8 février 2023 pour des faits différents.

Benjdama est le rédacteur en chef du journal francophone régional Le *Provincial*, basé à Annaba, dans le nord-est de l'Algérie. Il a été arrêté le 8 février dans son bureau et accusé d'avoir aidé la militante politique franco-algérienne Amira Bouraoui à quitter l'Algérie via la Tunisie, alors qu'elle était interdite de sortie du territoire.

Ces dernières années, le journaliste a fait l'objet d'un réel acharnement de la part des autorités et a été <u>poursuivi</u> à plusieurs reprises depuis sa participation au mouvement de protestation prodémocratie du Hirak en 2019.

"Nous condamnons fermement l'acharnement absurde dont fait l'objet Mustapha Bendjama et exigeons sa libération immédiate", a déclaré Anthony Bellanger, Secrétaire général de la FIJ.

La FIJ déplore par ailleurs l'interdiction faite par les autorités algériennes aux médias locaux de recevoir des fonds pour le développement des médias et le contrôle strict de l'allocation des fonds pour la publicité qui restreignent considérablement le journalisme critique et le débat public dans le pays.

MIS À JOUR 14.12.2023. Lors de l'audience en appel qui s'est tenue à Annaba, au nord-est du pays, le 12 décembre, le procureur algérien a requis une peine d'un an d'emprisonnement pour le journaliste Mustapha Bendjam.

La douloureuse Omerta autour des féminicides en Algérie

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 18/12/2023



Les statistiques sont implacables. Depuis le 1er janvier 2023, pas moins de 35 femmes ont été assassinées en Algérie, principalement par un membre de leur famille, selon le décompte de l'organisation Féminicide Algérie. Pire encore, ce bilan est vraisemblablement en-deçà de la réalité.

L'affaire survenue fin novembre à Oum El Bouaghi est révélatrice. Une jeune femme de 18 ans est assassinée d'une balle dans la tête, selon les résultats de l'autopsie. Le principal suspect ? Son propre frère. Mais au lieu de dénoncer le crime, ses parents décident de dissimuler le drame et organisent discrètement ses funérailles. Ce n'est que grâce à une enquête policière approfondie que la terrible vérité finit par éclater au grand jour.

Le scénario est malheureusement classique. Après presque chaque féminicide, c'est le même reflexe : la famille préfère se terrer dans le silence plutôt que de porter plainte contre le ou les coupables. Une omerta aussi insupportable que compréhensible. « Les parents craignent d'être montrés du doigt et ostracisés par la communauté s'ils dénoncent un proche, surtout quand il s'agit du mari ou d'un frère de la victime », explique un juriste.

Ce silence coupable a de lourdes conséquences. Il prive les victimes et leurs proches de toute reconnaissance de leur calvaire dans l'espace public. Et il offre bien souvent une impunité de fait aux assassins. L'organisation Féminicide Algérie soulignait récemment que « sur les centaines de meurtres recensés depuis 2015, seulement une petite minorité a fini devant les tribunaux. »

Pourtant, lorsque la justice suit son cours, elle peut condamner sévèrement les coupables. En octobre 2022, l'assassin d'une adolescente de 16 ans avait écopé de 20 ans de réclusion criminelle à Boumerdès. L'accusé

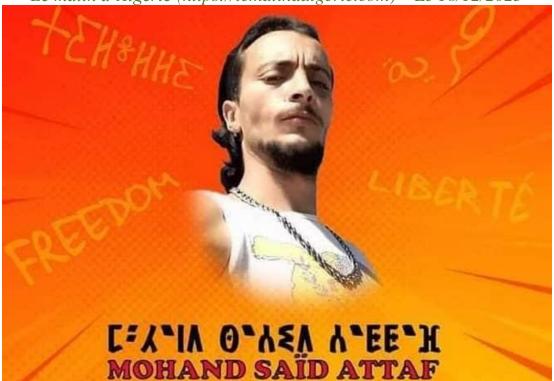
avait poussé la jeune fille du balcon après qu'elle ait mis fin à leurs fiançailles, ne supportant pas d'être quitté.

Briser la loi du silence sur les féminicides apparaît donc comme un impératif pour stopper l'hécatombe. Cela passe par un long travail de sensibilisation des familles et d'accompagnement psychologique des victimes potentielles avant les drames. L'avenir de toutes les Algériennes en dépend.

SOPHIE K.

Le détenu d'opinion Mohand Saïd Attaf condamné à 4 ans

Le matin d'Algérie (https://lematindalgerie.com) – Le 18/12/2023



Le tribunal criminel de deuxième instance près de la cour d'Alger a condamné Mohand Saïd Attaf à 4 ans de prison ferme et à une amende.

Il est à noter que le parquet a requis 15 ans de prison ferme à l'encontre des deux accusés. Mohand Said Attaf est également poursuivi dans un dossier criminel.

Le jeune Mohand Saïd Attaf paye cher son engagement politique et son amour pour la Kabylie. Qui peut en effet croire qu'il est un « terroriste » comme le soutient l'accusation ?

L'Algérie est le seul pays au monde à accuser des citoyens pour terrorisme pour apporter la moindre preuve de quelque action de violence qu'il soit. La rapporteuse de l'ONU n'a-t-elle pas invité l'Algérie, à l'issue de sa visite à Alger, de revenir sur cet article 87 bis que dégainent les juges pour embastiller les militants ?

Près de 200 prisonniers d'opinion croupissent dans les prisons.

L.M.

Après deux ans en détention, Wissem Sifouen libre dès ce soir

Radio M (https://radio-m.net/) Le 18/12/2023



Ce lundi, le tribunal criminel d'appel d'Alger a rendu son verdict dans le procès intenté contre Wissem Sifouen et Mohand Attaf Mohand, deux activistes du mouvement populaire.

Si leur peine a été revue à la baisse par rapport au jugement expéditif du mois de mai, elle n'en demeure pas moins sévère au regard des chefs d'inculpation.

Ainsi, Wissem Sifouen, emprisonnée depuis plus de deux ans dans l'attente de son procès, écope de trois années d'emprisonnement dont 18 mois avec sursis pour « appartenance à une organisation terroriste ». Elle recouvrera cependant la liberté dès ce soir, le tribunal ayant déduit la période déjà effectuée en détention provisoire.

Quant à Mohand Attaf, sa peine passe de sept à quatre ans ferme. Un verdict moins dramatique que celui prononcé en première instance, mais qui illustre la frilosité d'un appareil judiciaire encore rétif aux revendications démocratiques portées par le Hirak.

Le détenu d'opinion Brahim Laalami, condamné à 5 ans de prison, reste introuvable

Radio M (www.radio-m.net) –20/12/2023

Le jeune détenu d'opinion Ibrahim Laalami, condamné le 26 octobre dernier à 5 ans de prison ferme par la Cour d'appel de Constantine, semble avoir disparu dans le système carcéral algérien depuis plus d'un mois.

D'après le militant Fodil Boumala, joint par le père du détenu, le jeune homme de 30 ans n'a pas reçu de visite familiale depuis plus d'un mois. « La dernière fois qu'ils l'ont vu, c'était le 14 novembre à la prison de Bordj Bou Arreridj où il venait d'être transféré depuis Constantine », affirme M. Boumala dans une publication Facebook.

Depuis, la famille a appris qu'il avait été envoyé à la prison de Bou Saada dans la wilaya de M'Sila, avant d'être à nouveau déplacé vers une destination inconnue.

M. Boumala explique en effet que lorsque le père de Brahim Laalami s'est rendu au tribunal de Bordj Bou Arreridj pour obtenir des informations sur la localisation de son fils, on lui a répondu qu' « une panne du réseau » empêchait de connaître précisément l'endroit où est détenu le militant.

La famille ne cache pas son inquiétude et exige des autorités pénitentiaires qu'elles fournissent des informations claires et précises sur l'endroit où est emprisonné Brahim Laalami.

Rappelons que ce jeune tailleur de métier, a été arrêté pour la première fois en février 2019, après avoir manifesté à Bordj Bou Arreridj pour dénoncer la candidature à un cinquième mandat de l'ex-président Abdelaziz Bouteflika, participant ainsi au soulèvement populaire pacifique qui a forcé ce dernier à démissionner deux mois plus tard.



Depuis, Laalami a fait l'objet de plusieurs arrestations et condamnations pour son engagement politique. Notamment, il s'était vu infliger trois mois de prison suite à une tentative d'émigration clandestine, arrêté par les garde-côtes algériens en juin 2021 alors qu'il tentait de traverser la Méditerranée.

Cependant, la répression à son encontre s'est accentué ces derniers mois. En effet, sa dernière condamnation est beaucoup plus lourde: le 26 octobre dernier, il a écopé de cinq ans de prison ferme, dans ce qui ressemble à une volonté des autorités algériennes de le faire taire et de décourager ses activités militantes.

Le RCD rencontre l'association SOS-Disparus

Afrique du Nord News (https://adn-news.com/)- Le 20/12/2023



Dans la matinée de ce mercredi, une rencontre a eu lieu à Alger entre le parti RCD et l'association SOS-Disparus.

La délégation du RCD conduite par son président, Atmane Mazouz, a reçu au sein de son siège national à Alger les responsables de l'association.

L'exigence de la vérité a été au centre des discussions pour mettre fin à l'interminable douleur muette des familles des disparus.

Lors de cette rencontre, le président du RCD a rappelé « qu'aucune réconciliation ne peut s'établir sur le déni et le reniement par une quelconque volonté imposée pour une amnésie générale obligatoire ».

Amnay n Izerfan

FIGURE MARQUANTE DU SYNDICALISME NATIONAL, FONDATEUR ET PRÉSIDENT DU SNAPAP : Rachid Malaoui tire sa reverence

Le courrier d'Algérie (lecourrier-dalgerie.com), 24/12/2023



Grande figure du monde syndical national, le président et fondateur du Snapap (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), Rachid Malaoui, est décédé, hier.

Né le 21 mars 1964 à Aïn Beïda dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi, Rachid Malaoui était le président du Snapap et de la CGATA (Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie). À travers son activisme, Malaoui a marqué le paysage syndical national par un engagement ferme et déterminé, mais lucide avec des pas mesurés. D'ailleurs, l'homme, à la conduite modérée place les intérêts supérieurs du pays au-dessus de toute considération et calcul étroit. Nous gardons de Rachid, que nous avons eu l'honneur et la chance de côtoyer entre 2018 et 2019, notamment lors de ses passages mémorables au Forum du Courrier d'Algérie, un homme d'une grande modestie doté d'un grand sens de l'écoute. Des qualités qui ont fait de lui un leader charismatique et meneur d'hommes, qui a laissé son empreinte dans l'arène des luttes syndicales et ouvrières, depuis les années 90 jusqu'à l'avènement du Hirak en février 2019.

C'est à partir des années 90, soit au lendemain de l'ouverture du champ politique, syndical et médiatique, que ce syndicaliste invétéré a lancé, en compagnie de ses pairs, le SNAPAP. Lorsqu'il était étudiant à l'USTO (Université des Sciences et Technologies d'Oran), Rachid Malaoui fut arrêté à Oran dans la foulée

des évènements du 5 Octobre 88, avant qu'il ne soit libéré une semaine plus tard. Figure de proue des luttes en faveur des droits des travailleurs, Malaoui intervient également sur d'autres fronts. Défenseur des droits de l'Homme, il a fait du dossier migratoire son cheval de bataille durant ces dernières années. Malaoui intervient souvent sur ces dossiers aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur du pays.

Adieu Rachid!

Farid Guellil

Rachid Malaoui: Un récit de vie et un combat pour la démocratie

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 23/12/2023



Rachid Malaoui, Syndicaliste et militant des droits humains

Hier, à l'heure où la nuit tombe, Rachid Malaoui a rendu son dernier souffle à Paris à l'âge de 59 ans, loin de sa terre natale, où il lutta pour la liberté et l'idéal.

Syndicaliste et humaniste de conviction, Il affronta la dictature et l'oppression, Il œuvra pour le changement démocratique, en Algérie, son pays qu'il affectionna tant.

Rachid, fils d'un marchand de fruits et de légumes, vint au monde en 1964, dans le brûlant Saint-Pierre Oran, où l'enfance était synonyme de bagarre pour préserver son morceau de pain, son image ou sa place, face aux autres enfants du quartier.

Cette époque était déjà une école de combat qu'il retrouverait plus tard dans son engagement associatif, syndical et humanitaire. Tout en suivant sa scolarité, Rachid, se faisait un peu d'argent, sous les arcades de la rue d'Arzew, en vendant des livres et des magazines.

Il poursuivit ensuite ses études au lycée Lotfi et au lycée El Hayat, où il obtint son bac scientifique qui lui ouvrit les portes de l'université USTO pour y étudier l'Hydraulique.

En parallèle de ses cours, il s'initia très tôt au théâtre au sein de l'association « El Amal », qui lui apporta une culture artistique tout en rejoignant l'UNJA « Union Nationale de la Jeunesse Algérienne », organisation affiliée au FLN.

Déjà engagé dans les manifestations d'octobre 88, il fut repéré et arrêté par la sécurité militaire qui l'enferma dans la redoutable caserne de Magenta.

Cette arrestation le poussa à durcir ses positions politiques. Il passa ainsi d'un jeune tempéré à un activiste « *gauchiste* », sans adhérer à son idéologie.

A l'université USTO, il se fit remarquer par son militantisme, en menant des actions revendicatives et en appelant à la grève. Cela déplut fortement à l'administration universitaire qui le sanctionna en l'envoyant à Chlef pour achever ses études.

De retour à Oran, il fonda une association de tourisme étudiant, installée dans un local sous les arcades de la rue d'Arzew, où il avait grandi enfant. Mais, très vite, derrière le masque du tourisme étudiant, l'association déployait ses activités vers des domaines plus contestataires, en faveur du changement démocratique. C'est ainsi qu'il organisait des camps d'été pour les étudiants, qui étaient en fait des lieux de formation de leaders syndicaux.

Une fois ses études terminées, il rejoignit l'UFC « Université de la formation continue » en tant que cadre, où il fonda une section syndicale SNAPAP, dont il devint le président après un congrès.

Suite à l'arrêt du processus électoral en 1991, Rachid et le SNAPAP s'opposèrent au coup d'Etat et soutinrent le contrat de Rome.

Le SNAPAP, durant les années 90 et 2000, se renforça à l'échelle nationale, en augmentant ses revendications et en portant la question des droits de l'Homme à l'international, en intégrant le syndicat à la CSI « Confédération Syndicale Internationale », à l'Union des Syndicats Arabes, au Forum Social Maghrébin, à la FIDH « Fédération Internationale des Droits de l'Homme » et au forum euro-méditerranéen, ainsi qu'à l'ONUDC « ONU, contre la corruption.»

A partir de là, Malaoui Rachid devint la cible du DRS qui le traita comme l'ennemi public numéro un

En 2011, Rachid, avec le SNAPAP et d'autres acteurs de la société civile et politique, lança la CNCD « Coordination nationale pour le changement et la démocratie » à Alger, pour réclamer la libération des jeunes emprisonnés et pour protéger les libertés individuelles et collectives.

Avec l'appui d'autres syndicats autonomes, dont une branche du CNES universitaire et un syndicat indépendant de l'Energie, il fonda la CGATA « Confédération générale autonome des travailleurs algériens », à partir du SNAPAP, un syndicat réservé à l'administration et aux fonctionnaires. Il adhéra à la CSI et dénonça sans relâche les violations des droits syndicaux et des droits de l'Homme devant les instances internationales.

Ces accusations internationales ne plaisaient pas du tout au pouvoir qui intensifia sa pression sur le SNAPAP/CGATA, en bannissant ses activités, en saccageant ses locaux et même en le renvoyant de son travail. Malgré toutes les répressions, Rachid ne céda jamais et garda ses convictions politiques contre vents et marées.



Rachid Malaoui en compagnie de Mecheri Salim à la place du 1er Novembre à Oran pendant le Hirak.

En février 2019, Rachid, comme tous les algériens, rejoignit le Hirak, mais en 2020, il fut violemment pris pour cible et contraint de fuir le pays pour Paris, où il devait se faire soigner d'une maladie qu'il traînait depuis longtemps.

Rachid, solide comme le cyprès, a combattu toute sa vie sans cesse, pour la justice, l'égalité et l'humanité et pour une société plus belle et plus entière.

Aujourd'hui, il s'en va loin de nous mais il a laissé derrière lui des pousses et des graines de lutte et de paix en Algérie qui germeront un jour sous le soleil de la vie.

Yacine M

Condamnation de Tounsi annulée: la justice algérienne contrainte à un nouveau procès

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 27/12/2023



C'est un rare revers pour la justice algérienne. Le tribunal de Bir Mourad Raïs a été contraint d'annuler la dernière condamnation prononcée contre Noureddine Tounsi, défenseur des droits de l'homme et lanceur d'alerte emprisonné depuis février 2023. La raison? M. Tounsi avait déjà été condamné définitivement en 2021 pour les mêmes faits.

En reconnaissant avoir condamné deux fois M. Tounsi, les magistrats admettent avoir failli dans leur mission première : rendre une justice équitable en respectant scrupuleusement les textes de loi. Pire, ce cafouillage judiciaire laisse planer le doute sur leur impartialité.

Pour rappel, le tribunal de Bir Mourad Rais a rendu son verdict le 8 novembre dans l'affaire dite « Algérie Part » en prononçant des peines d'emprisonnement contre tous les prévenus.

Le lanceur d'alerte Noureddine Tounsi a été condamné à deux ans de prison ferme pour «publication d'informations et documents classifiés». On lui reproche d'avoir participé il y a plus de cinq ans à une émission sur la chaîne Beur Tv avec Abderrahmane Semmar, dit Abdou Semmar.

Déjà en détention provisoire, M. Tounsi avait purgé un an de prison pour les mêmes faits, selon son avocat.

L'acharnement contre M. Tounsi, maintenu en détention et reconvoqué le 17 janvier, ne trompe personne. Mais en annulant cette parodie de procès, c'est toute la crédibilité de l'institution judiciaire algérienne qui en a pris un coup. Une brèche dans laquelle les défenseurs des droits de l'homme algériens auront tout intérêt à s'engouffrer.

SOPHIE K.

Algérie : les dates du procès du général khaled nezzar enfin annoncées

Trial International (www.trialinternational.org) – 28/12/2023

(Genève, le 28 décembre 2023) – Le procès de l'ancien ministre algérien de la Défense Khaled Nezzar se tiendra à Bellinzone entre le 17 juin et le 19 juillet 2024, selon des informations obtenues récemment par TRIAL International. Douze ans après la dénonciation pénale déposée par TRIAL International et à la suite d'une procédure tumultueuse, il devra répondre des accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité formulées par le Ministère Public de la Confédération (MPC) à son encontre.



L'ouverture du procès est une étape cruciale dans la procédure entamée le 20 octobre 2011 avec l'arrestation de Khaled Nezzar à Genève, suite à une dénonciation pénale de TRIAL International. Les cinq victimes qui se sont constituées parties plaignantes dans l'affaire ont dû attendre le 28 août 2023 pour qu'un acte d'accusation soit émis par le MPC. Le MPC reproche à l'ancien général algérien d'avoir commis, alors qu'il était l'homme fort du Haut Comité d'État et officiait comme ministre de la Défense, des crimes de guerre, à savoir des crimes de torture, de traitements inhumains, de détentions et condamnations arbitraires, ainsi que des assassinats en tant que crimes contre l'humanité. Ces actes se seraient déroulés de janvier 1992 à janvier 1994, durant les premières années de la « décennie noire », la guerre civile algérienne.

« Nous saluons le fait qu'un procès s'ouvrira bientôt » a indiqué Vony Rambolamanana, Conseillère juridique principale du programme Procédures et enquêtes internationales de TRIAL International. « Malheureusement, la voie vers la justice pour les victimes que notre organisation soutient est encore semée d'embûches. L'âge et l'état de santé de l'accusé, retourné en Algérie en 2020 après un long exil, pourraient mettre en péril sur bien des points la tenue-même du procès », poursuit-elle.

La procédure en Suisse contre Khaled Nezzar a été marquée par d'importants rebondissements judiciaires. En 2012, le Tribunal pénal fédéral (TPF) a rendu une décision historique en jugeant que le prévenu ne bénéficiait pas d'une immunité pour des actes commis dans le cadre de ses fonctions officielles, rendant ainsi possible un procès en Suisse. En 2018, annulant la décision de classement du MPC, le TPF a reconnu l'existence d'un conflit armé non international en Algérie pendant la décennie noire, entre 1992 et 2002.

Une loi d'amnistie garantit en Algérie une impunité complète pour les atrocités commises par toutes les parties au conflit. Le procès de Khaled Nezzar, qui sera l'un des plus hauts responsables jamais jugés où

que ce soit sur le fondement de la compétence universelle, représente le dernier espoir de tenir pour responsable un des acteurs principaux du conflit qui a opposé le gouvernement algérien à divers groupes armés islamistes en faisant près de 200'000 morts et disparus.

Report du procès en appel de Mustapha Bendjama, maintenu en detention

Radio M (https://radio-m.net/) Le 29/12/2023



Nouveau coup de théâtre dans le feuilleton judiciaire de l'affaire Bouraoui. Alors que le procès en appel était initialement prévu ce jeudi, l'audience a finalement été ajournée au 4 janvier prochain.

Sur le banc des accusés, un seul homme ne recouvrera pas la liberté d'ici là : le journaliste Mustapha Bendjama. Maintenu en détention en dépit de sa peine déjà purgée, ce dernier essuie un nouveau revers avec le refus du juge de le libérer. Ses avocats ont fustigé une situation kafkaïenne et dénoncé un traitement « pour le moins paradoxal » à l'encontre de leur client.

Initialement poursuivies pour « complicité d'émigration clandestine », cinq personnes avaient été condamnées en première instance en novembre dernier, écopant de peines allant jusqu'à dix ans de prison ferme pour la principale protagoniste, Amira Bouraoui.

Mais coup de théâtre au procès : deux des condamnés sont finalement libérés dans la foulée, leur peine étant déjà purgée. Tous, sauf Mustapha Bendjama : bien que condamné à seulement 6 mois, ce dernier n'a depuis pas quitté sa cellule. Une situation « scandaleuse » aux yeux de ses soutiens. Son sort ne devrait être examiné qu'au prochain procès, désormais repoussé au 4 janvier.

Incarcéré depuis février 2023, le journaliste est pour rappel accusé de complicité dans la fuite rocambolesque de l'activiste Amira Bouraoui vers la France en février dernier. Aidée par le consulat français de Tunis, celle-ci avait réussi à quitter l'Algérie malgré une interdiction de sortie du territoire, provoquant au passage une crise diplomatique entre Paris et Alger.

Khaled Nezzar, ancien ministre algérien poursuivi en Suisse pour des crimes contre l'humanité, est mort

Le monde (www.lemonde.fr) Le 29/12/2023

Le général à la retraite était soupçonné d'avoir approuvé et coordonné des tortures durant la guerre civile en Algérie dans les années 1990, quand il était ministre de la défense.

Un ex-ministre algérien de la défense, Khaled Nezzar, poursuivi par la justice suisse pour crimes contre l'humanité, est mort vendredi 29 décembre à Alger à l'âge de 86 ans, a annoncé la télévision publique. Général à la retraite, M. Nezzar était soupçonné d'avoir approuvé et coordonné des tortures durant la guerre civile en Algérie dans les années 1990, quand il était ministre de la défense.

Le président algérien Abdelmadjid Tebboune a rendu hommage vendredi à « une des personnalités militaires les plus éminentes » qui a consacré sa vie « au service de la nation », dans un message de condoléances à sa famille.

A la fin d'août, la justice suisse avait annoncé sa mise en accusation, faisant valoir qu'il avait « placé des personnes de confiance à des positions-clés et créé sciemment et délibérément des structures visant à exterminer l'opposition islamiste ».

Entre 1992 et 2002, la guerre civile algérienne a causé 200 000 morts

« L'indépendance de la justice ne justifie ni l'irresponsabilité ni qu'un système judiciaire, quel qu'il soit, s'arroge le droit absolu pour juger des politiques d'un Etat souverain et indépendant », avait alors réagi le ministère algérien des affaires étrangères.

L'Algérie a été de 1992 à 2002 le théâtre d'une guerre civile, après l'interruption par les militaires d'un processus électoral législatif qui promettait une victoire aux islamistes du Front islamique du salut, qui a été interdit. Cette décennie a fait quelque 200 000 morts, selon les estimations officielles.

M. Nezzar a été interpellé à Genève en octobre 2011, alors qu'il résidait en Suisse, à la suite d'une plainte déposée par une organisation non gouvernementale suisse, avant d'être relâché. Il avait quitté la Suisse depuis.

Le Monde avec AFP

Algérie: mort de l'ex-ministre Khaled Nezzar poursuivi en Suisse pour «crimes contre l'humanité»

Radio France Internationale (www.rfi.fr) Le 30/12/2023

L'ex-ministre algérien de la Défense Khaled Nezzar est mort à Alger à l'âge de 86 ans. Général à la retraite, il était soupçonné d'avoir coordonné des actes de torture contre des opposants islamistes, pendant la guerre civile algérienne, dans les années 1990. Personnalité influente en Algérie, il avait continué à agir sur la scène politique algérienne après la période, à l'abri des regards.



Une photo prise le 9 janvier 2016 montre l'ancien ministre algérien de la Défense Khaled Nezzar s'exprimant lors d'une conférence de presse à Alger. AFP - RYAD KRAMDI

Khaled Nezzar était poursuivi par la justice suisse pour « crimes de guerre » et « crimes contre l'humanité ». La veille de sa mort, elle avait annoncé que son procès s'ouvrirait en juin 2024.

Le président algérien Abdelmadjid Tebboune a rendu hommage à « l'une des personnalités militaires les plus éminentes », qui a consacré sa vie « au service de la nation ».

L'ancien ministre algérien de la Défense a symbolisé pendant des années la politique sécuritaire, voire répressive, du régime algérien au début de la décennie noire, c'est-à-dire à partir des élections législatives de 1991, qui furent interrompues par les autorités. Le Front islamique du Salut (FIS) étant en passe d'emporter le scrutin. Le pays plonge alors dans une guerre civile de dix ans entre militaires au pouvoir et islamistes.

De 1992 à 1994, il est l'un des cinq membres du Haut comité d'État présidé par Mohamed Boudiaf.

Il prend sa retraite officielle de la vie politique au milieu des années 1990, après l'arrivée au pouvoir de Liamine Zeroual. Mais il ne s'est pas complètement retiré et reste très influent au sein du régime, veillant à préserver les intérêts de l'armée : selon ses détracteurs, il continuait à agir dans l'ombre, rapporte notre correspondant à Alger, Fayçal Metaoui.

Accusé de « complot contre l'autorité de l'État » après le début du Hirak

Il était opposé à la désignation de Abdelaziz Bouteflika, élu président pour la première fois en 1999, qu'il avait qualifié de « canasson ».

En 2019, après le début du mouvement populaire de contestation Hirak, Khaled Nezzar a été poursuivi pour « complot contre l'autorité de l'État ». L'ancien ministre de la Défense était alors en conflit non déclaré avec le chef de l'état-major de l'armée de l'époque, le général Gaïd Salah. Des charges abandonnées à la fin de 2020.

Interpellé à Genève en 2011, la justice suisse l'accuse formellement douze ans plus tard. Elle lui reproche d'avoir créé sciemment et délibérément des structures visant à exterminer l'opposition islamiste et l'a accusé « d'actes de tortures » et « d'exécutions extrajudiciaires ».

Réhabilité et honoré par le président Tebboune en 2022

Né en 1937, Khaled Nezar était de la génération des combattants pour l'indépendance. En 1958, il déserte l'armée française pour rejoindre l'Armée de libération nationale algérienne. En octobre 1988, alors chef d'état-major de l'armée, il réprime dans le sang le soulèvement populaire contre le Front de libération nationale (FLN). Au moins 500 personnes ont alors été tuées.

Réhabilité en août 2022, Khaled Nezzar, alors établi en Espagne, est revenu en Algérie pour être honoré par l'actuel président Abdelmadjid Tebboune, avec d'autres anciens chefs militaires.

Informations supplémentaires

- **❖** Site internet du CFDA
- Précédentes revues de presse et newsletters

المفقودون كاDISTARU له وف DISTARU المفقودون المردود ف DISTARU المف المفقودون المفقودون DISTARUS المفقودون DISTARUS